



Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique

Direction Générale des Enseignements
et de la Formation Supérieurs

N° 22 / D.G.E.F.S/2019

Alger, le 30 JAN. 2019

Messieurs les Présidents des Conférences Régionales des Universités
En communication avec Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements

Objet : Suivi des doctorants retardataires.

Lors de l'exploitation des données relatives aux effectifs des étudiants inscrits en formation doctorale au sein des établissements d'enseignement supérieur, la Direction Générale des Enseignements et de la Formation Supérieurs, a constaté ce qui suit :

- 1- Absence de données sur les effectifs des doctorants n'ayant pas pu soutenir leur thèse de doctorat à l'issue de la durée réglementaire de formation au sein de certains établissements d'enseignement supérieur ;
- 2- Manque de visibilité dans le suivi de l'état d'avancement des travaux de recherche de ces doctorants ;
- 3- Les effectifs de ces doctorants sont en croissance continue.

Dans ce contexte, je vous rappelle que les dispositions réglementaires en vigueur régissant la formation doctorale stipulent clairement que :

- Le directeur de thèse suit régulièrement l'état d'avancement des travaux de recherche et en fait rapport chaque année au conseil scientifique ou pédagogique de l'établissement concerné ;
- Le nombre maximal d'inscription est fixé selon le cas de 05 à 06 inscriptions consécutives.

Il va s'en dire que cette situation porte préjudice à notre secteur en matière de maîtrise des flux en formation et de durée de séjour des étudiants.

De ce qui précède, les établissements universitaires sont invités à assurer un suivi permanent de ces doctorants et de faire examiner, par les instances scientifiques compétentes, les rapports annuels sur l'état d'avancement de leurs travaux de recherche dûment signés par les directeurs de thèses qui devront prévoir une échéance fiable et réaliste pour la soutenance de la thèse de doctorat.

Je vous demande d'assurer une large diffusion de la présente note auprès des établissements universitaires relevant de votre région.

Veillez agréer, Messieurs les Présidents, l'expression de mes cordiales salutations.

Le Directeur Général

المدير العام للتعليم والتكوين العالين، بالنيابة
إمضاء: شاهد العربي

